

## **Communiqué**

**Paris le 19 mars 2020**

### **Face aux conséquences de l'épidémie de Coronavirus, les formations de la Conférence des écoles de journalisme travaillent en concertation**

Face aux conséquences de l'épidémie de Coronavirus, les formations de la Conférence des écoles de journalisme travaillent en concertation pour adapter, quand il y a lieu, leurs modalités de recrutement pour l'année universitaire 2020-2021. Leur objectif est de tout mettre en œuvre pour que les candidats.e.s soient le moins pénalisé.e.s possible dans ces circonstances exceptionnelles.

Les écoles souhaitent notamment que chacun.e puisse présenter les concours de son choix. Elles continueront à synchroniser, comme elles le font chaque année, leurs calendriers de sélection afin de rendre ceci possible.

Les différentes équipes pédagogiques travaillent actuellement aux adaptations nécessaires, en concertation avec leurs établissements respectifs, et rendront publiques au plus vite les éventuelles nouvelles dispositions quant aux modalités de sélection.

En ce qui concerne les admissions, le calendrier initialement prévu est, à ce stade, maintenu, à savoir inscription des admis dans la formation de leur choix le vendredi 3 juillet au plus tard.

#### **La CEJ**

La Conférence des écoles de journalisme regroupe les 14 écoles délivrant un cursus agréé. Cela signifie que leurs diplômés sont inscrits à la Convention collective nationale des journalistes. La CEJ est l'instance de dialogue entre les écoles, les partenaires sociaux, les entreprises et les pouvoirs publics.

Contact : [president@cej.education](mailto:president@cej.education)